Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTIP DUPLI

Date d'impression : 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l
- · Code du produit: 171666, 171673, 171680
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées --
- · Emploi de la substance / de la préparation Diluant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI GmbH

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49/6266/75-0

msds@dupli-color.de

Importeur:

MOTIP DUPLI AG

Allmendstrasse 30

CH-8320 Fehraltorf

Tel.: +41 44 908 38 40

Fax: +41 44 908 38 50

- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +41 44 908 38 40

(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr

Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245 Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 1)



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger









GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C9-C12, n-Alkane, iso-Alkane, cyclisch, aromatisch (2-25%)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de P210

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

- · Numéro CE: 265-199-0
- · Numéro index: 649-356-00-4
- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 2)

		ine de la page 2)
· Composants dangereux:		
CAS: 64742-82-1 Numéro CE: 919-446-0 Numéro index: 649-330-00-2		
Reg.nr.: 01-2119458049-33 CAS: 1330-20-7	Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-<12.5%
EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4,	10-<12,3%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	<2,5%

· Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau; laver à l'eau et au savon.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Refroidir les récipients avec de l'eau.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant d	des valeurs-seuil	l à surveiller pai	r poste de travail:
---------------------------	-------------------	--------------------	---------------------

1330-20-7 xylène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm

HB;

100-41-4 éthylbenzène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 220 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm

H Ol B:

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1330-20-7 xylène

BAT (Suisse) 1,5 g/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin

de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure

1,5 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Xylol

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 4)

100-41-4 éthylbenzène

BAT (Suisse) 1,5 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Ethylbenzol

2 g/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

· Protection des mains:

Gants résistant aux solvants

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle shoud être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

· Protection des yeux: Lunettes de protection

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9. I	l Inj	format	ions	sur	les	pro	oprietės	phy	siques	et	chimiques	essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

· Point d'éclair

· Inflammabilité (solide, gazeux):

Forme: Liquide Couleur: Transparent Caractéristique · Odeur: Non déterminé. · Seuil olfactif: Non déterminé. · valeur du pH: · Changement d'état -50 °C Point de fusion: 131 °C Point d'ébullition: 24 °C

Non applicable.

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

	(suite de la page
· Température d'inflammation:	500 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
\cdot $Auto-inflammation:$	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosif vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 °C:	0,05 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/e	au): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	1,23 mm²/s
· Teneur en solvants:	
CE-COV g/L	
-	104,0 g/l
· CE-COV %	13,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:					
1330-20-7 xylène					
Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)			
Dermique	<i>LD50</i>	>2000 mg/kg (lapin)			
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation. voir paragraphe 4.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 6)

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Vapeurs étourdissantes.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

LC50/96h

· Toxicité aqi	iatique:
1330-20-7 x	ylène
EC50 (24h)	>175 mg/l (bacteria)
EC50 / 48h	3,82 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)

- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
$\cdot ADR$	UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AU
	PEINTURES, DANGEREUX POU
	L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	PAINT RELATED MATERIAL, MARINE POLLUTAN
\cdot IATA	PAINT RELATED MATERIAL

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$





· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



3 Liquides inflammables. · Class

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

III· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Oui · Marine Pollutant:

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur

· Indice Kemler: F-E,S-D· No EMS:

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

 $\cdot ADR$

· Quantités limitées (LQ) 5LCode: E1 · Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

ml

· Catégorie de transport D/E

· Code de restriction en tunnels

 \cdot IMDG · Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml · ''Règlement type'' de l'ONU:

UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2015 Numéro de version 1 Révision: 17.06.2015

Nom du produit: PRESTO Kunstharz-Universalverdünnung 0,5 / 1,0 / 5,0l

(suite de la page 8)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact: Département Sécurité Produit

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

CFR